

Depuis septembre 2017 le Conseil régional d'Ile de France a mis en place une tarification basée sur les ressources des familles pour un accès égal de tous les lycéens, étudiants et apprentis à la demi-pension.

	Votre tranche « Restauration Scolaire »									
Votre Quotient Familial	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	≤ 2388
Votre Tranche QF	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Prix du repas	1.54€	1.74€	1.94€	2.15€	2.35€	2.56€	2.76€	3.07€	3.58€	4.09€

Pour cette raison, tous les élèves inscrits au lycée doivent fournir lors de l'inscription 1 des 3 documents mentionnés ci-dessous à insérer dans le dossier EquiTables :

- Attestation de restauration scolaire 2021/2022
- Attestation de Quotient Familial ou à défaut une attestation mensuelle de paiement du mois précédent fournies par la CAF. L'attestation doit être datée au plus tard du mois de mai 2021 pour être recevable.
- Si vous n'êtes pas allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : photocopie intégrale du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer et photocopie du livret de famille ainsi que la photocopie des prestations familiales du dernier mois.

Tout dossier incomplet ne pourra bénéficier de la tarification au quotient familial, entraînant de ce fait l'application du tarif le plus élevé (tranche J)

MODALITES DE PAIEMENT

Par prélèvement automatique (autorisation ci-jointe)

le prélèvement est mensuel et effectué le 15 de chaque mois.

ou en approvisionnant son compte directement au bureau de l'intendance :

- par chèque libellé à l'ordre de La RAR du Lycée Dorian (en dehors des ouvertures, une boîte aux lettres est à votre disposition près du bureau)
- par carte bancaire ou espèces au bureau de l'Intendance

Les horaires d'ouverture du bureau de l'Intendance sont : **7h45 – 16 h 45 du lundi au vendredi.**

